

Bulletin d'inscription valant convention de formation professionnelle à distance

Formation « Stratégie commerciale : transformer vos devis en signatures ».

L'objectif de cette formation : il s'agit de comprendre et maîtriser la démarche de vente de devis, de la prise de contact jusqu'à la relance : devenez un partenaire à valeur pour vos clients en valorisant **à la fois votre expertise commerciale et technique**.

Merci de bien vouloir retourner ce **bulletin dûment complété recto-verso**, à **MERCURI International**, par mail à : valerie.ruscher@mercuri.net , **1 mois avant** la date de la 1^{ère} classe virtuelle.

N° de la session : 2021/10/002 CV1 – le 11 Octobre de 10H à 12H CV2 – le 18 Octobre de 10H à 12H CV3 – le 25 Octobre de 10H à 12H CV4 – le 15 Novembre. de 10H à 12H CV5 – le 22 Novembre de 10H à 12H	Modalités pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> • Classes virtuelles : 5 x 2 heures de formation • Séances de travail individuel : 5 x 2h (tâches tutorées) <ul style="list-style-type: none"> ○ soit un total de 20h de formation, ○ une remise d'une attestation d'assiduité certifiera la réalisation de la globalité de la formation
Coût pédagogique : 450 € HT + tva 20%, soit 540,00 € TTC	

1. Participant /Entreprise

Nom :		Prénom :	
Fonction :		Date de naissance :	
Adresse e-mail :	@ .	Portable :	
Raison sociale :	.		
Nombre de salariés	<input type="checkbox"/> Moins de 11 salariés	<input type="checkbox"/> de 11 à 299 salariés	
Adresse :			
CP :		Ville :	
Téléphone :		Siren	

2. Personne en charge du dossier

Nom :		Prénom :	
Adresse e-mail :		Téléphone :	

3. Facturation/ Règlement

Il est **important de bien compléter** ce bulletin d'inscription valant convention de formation recto-verso pour que nous puissions **procéder à votre inscription**. Votre participation définitive ne sera validée uniquement si le dossier d'inscription est **COMPLET**.

Pour régler le montant de la formation de 540 € TTC, vous avez 2 options :

- Virement à l'aide de notre RIB en page 2,
- Chèque à libeller à l'ordre de Mercuri International, à envoyer à l'adresse suivante :
Mercuri International - 102 Terrasse Boieldieu - 92085 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Je déclare avoir lu et accepte sans réserve les conditions générales de vente imprimées au verso du présent document. Conformément à l'article L.6353-2 du code au travail, ce bulletin d'inscription, accompagné des conditions générales de vente, paraphées par vos soins, se substitue à la convention de formation.

Fait à :
 Nom et prénom :

Le :
 Signature et cachet de l'entreprise :

Conditions générales de vente

Modalités de règlement :

Le RIB ci-dessous vous permet de procéder au règlement de votre formation.

A défaut du non-règlement de la facture et conformément à l'article 33 de l'ordonnance du 1er décembre 1986, le montant de la facture sera majoré d'un intérêt à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. La Société étant assujettie à la TVA sur les encaissements,

HSBC		Relevé d'identité bancaire		
Code Banque 30056	Code Guichet 00008	Numéro de compte 00082113030	Clé RIB 35	Cadre réservé au destinataire du relevé
IBAN (Identifiant International) FR76 3005 6000 0800 0821 1303 035		Code BIC CCFRFRPP		
Domiciliation HSBC FR BBC LA DEFENSE MERCURI INTERNATIONAL				

Conditions de prise en charge :

Au moment de l'inscription, n'oubliez pas de transmettre à votre OPCO une copie du bulletin d'inscription et le programme pédagogique pour engager la demande de prise en charge de ladite formation. A l'issue de la formation, n'oubliez pas de transmettre à votre financeur la facture acquittée, la feuille d'épargne (de réalisation) pour déclencher le remboursement de vos frais pédagogiques.

Convocation – Lieu et heures de formation à distance

Vous recevrez par mail une invitation à vous connecter sur la **plateforme Teams**, en vous précisant le N° de la session, la thématique de la classe virtuelle, les horaires.

Objet	REUNION MIFR // EN DISTANCIEL		
Emplacement	Réunion Microsoft Teams		
Heure de début	lun. 31/08/2020	09:30	▼
Heure de fin	lun. 31/08/2020	11:30	▼

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

Conditions d'annulation

En cas d'annulation totale de la prestation ainsi qu'en cas de report des dates d'intervention communiquées au verso de la présente convention, à l'initiative du client ou de son fait, il sera dû à la Société, en couverture des frais de préparation et de réservation des dates bloquées et du formateur, une indemnité calculée de la manière suivante :

- **un mois avant le 1^{er} jour de la formation : 50 %** du montant correspondant à l'action de formation en question resterait acquis par **MERCURI INTERNATIONAL France** pour couvrir les frais de préparation et la réservation des dates bloquées
- Moins d'un mois avant le 1^{er} jour du stage : l'intégralité de l'action de formation en question resterait dû à **MERCURI INTERNATIONAL France**, en cas d'absence de dernière minute, à moins d'une semaine ou en cas de force majeure prévu dans *l'art. 1218 du Code Civil, modifié par l'Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2*
- Toute formation commencée est due.

Ces conditions peuvent être annulées ou modifiées si et uniquement si la société décide :

- de **reporter l'inscription** dudit participant ou d'un autre participant de son choix, dans sur une session ultérieure **dans un délai de 6 mois**, à compter du 1er jour de la formation initialement prévue
- et de nous transmettre les nouvelles informations : nom, prénom, adresse mail du participant, le numéro de la session afin de lui envoyer ses login de connexion aux différents classes virtuelles de la formation

Litiges

Tout litige pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution du présent document et qui n'aurait pu être réglé de manière amiable par les parties sera soumis au Tribunal de Commerce de Nanterre.

Acceptation des conditions générales de vente

La participation à la formation à distance implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par la société.

Fait à :

Nom et prénom :

Le :

Signature et cachet de la société :